RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE REVONNAS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2020

COMPTE-RENDU

Le 25 juin 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2020

Présents : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND (arrivée au point II 1), Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUY, Aurélien BEYEKLIAN (arrivé au point III), Marc BUISSON, Yoann LEVEQUE, Thibaut MARTINEZ, Pascal MORIER, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

Secrétaire de séance : Mr Yoann LEVEQUE

****

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2020
- Organisation commission SR3A
- Vote du budget
- Dossiers d'urbanisme
- Travail des commissions
- Questions Diverses

****

I. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Le compte-rendu du 13 juin 2020 est approuvé à l'unanimité après correction en page 2 du nom du deuxième délégué suppléant du Syndicat Bresse Sud Revermont qui est Mme Hélène TESTARD et non Mme Hélène BERTRAND.

II. Délibérations :

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Organisation commission externe SR3A :

Il faut délibérer sur le représentant de la commune pour ce syndicat. Le SR3A, Syndicat Ain Aval et Affluents, est un syndicat mixte dont les membres sont les communautés de communes et d'agglomération, les délégués SR3A (titulaires et suppléants) sont désignés uniquement par les intercommunalités et sont membres du comité syndical.
Afin de garder la proximité avec les communes du bassin versant, les statuts prévoient la désignation d'1 référent par commune.
Le Référent communal au SR3A, élu de terrain, assure une relation privilégiée entre la commune et le SR3A dans la gestion au "quotidien" des milieux aquatiques : partage d'informations réciproques, sollicite conseil auprès du SR3A au besoin, apporte ses connaissances de terrain, représente avec le maire, la commune en cas de projet SR3A qui concerne le territoire communal. Il constitue le lien entre les communes et le syndicat.
L'ensemble des référents communaux, ainsi que les maires des communes concernées, sont conviés à former une assemblée consultative de territoire par secteur géographique ou bassin versant. Le SR3A s'occupe de la convocation d'une telle assemblée une fois par an.

Arrivée de Mme Nathalie BERTRAND.

- Délégué suppléant : Mme Isabelle ROUTHIAU

Vote de l'assemblée : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

2. Vote du budget :

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Thibaut MARTINEZ, 1er adjoint qui va présenter le budget. Le budget a été travaillé à plusieurs reprises en commission Finances et Fiscalité. Mr MARTINEZ s'appuie sur le document produit lors de ces séances de préparation et précise que quelques modifications ont été faites :

- En dépenses de fonctionnement :
  - ✓ Compte 6156 : 15 000 € au lieu de 11 000 € car une facture de 2019 n'a pas été réglée
  - ✓ Compte 6184 : 3 000 € au lieu de 4 000 € car d'après les prévisions il y a largement
  - ✓ Compte 6453 : 24 500 € au lieu de 28 000 € pour la même raison
  - ✓ Compte 6488 : 4 500 € au lieu de 4 000 €
- En dépenses d'investissement :
  - ✓ Compte 2151 : 40 000 € au lieu de 50 000 €
  - ✓ Compte 2313 : 230 000 € au lieu de 220 000 € - Ce dernier changement se justifie par un projet qui va nécessiter la demande de subventions. Ca3b s'est engagée sur certaines mais cette instance peut connaître quelques changements et pour le moment le début du projet ne sera peut-être réalisable qu'en 2021. Il est donc préférable de prévoir plus.

Le choix est fait de ne pas budgétiser de dépenses imprévues.
Monsieur le 1er adjoint s'appuie sur le tableau d'équilibre proposé en annexe 1 et explique ce que comprend les chapitres 10 et 13 en recettes d'investissement.

Monsieur le Maire propose de

VOTER le Budget Principal de la commune pour l'année 2020, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- **538 429.55 euros** pour la **section de Fonctionnement**

(Cinq cent trente-huit mille quatre cent vingt-neuf euros et cinquante-cinq centimes)

- **486 325.88 euros** pour la **section d'Investissement**

(Quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-huit centimes)

Vote de l'assemblée : pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

III. Dossiers d'urbanisme depuis le 18/05/2020 :

* Certificats d'urbanisme :

Rappel : Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné. Il existe 2 types de certificat : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain, tandis que le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité du projet. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé d'en faire la demande.

Un Cua 20D0010 a été déposé par Maître Barbara BREUIL pour la vente LYOCHON /BAVOZET - 65 Impasse du Clos Cartier - Parcelle B 863 (924 m2)

Arrivée de Mr Aurélien BEYEKLIAN

Un Cua 20D0011 a été déposé par Maître Jean-Michel MATHIEU pour l'aménagement maison « Frilet » et la vente VILLEFRANCHE/SCI Les Charmilles - Chemin de la Bessonnière - Parcelles B1-B2-B3 (10455m2)

Un Cua 20D0012 a été déposé par Maître Barbara BREUIL pour la Donation POLLET-VILLARD-VANDERMEIREN - 85 Impasse des Eglantiers - Parcelle ZA 297 (1242 m2)

Un Cua 20D0013 a été déposé par Maître Barbara BREUIL pour la vente NOVEL-MARTINEZ/GAUTHIER-ALVES - 75 Chemin de la Chassière - Parcelle B 1138 (451 m2)

Un Cua 20D0014 a été déposé par Maître Barbara BREUIL pour la vente ROUSSET/BEJA - 116 Impasse de la Grillette - ZA 377 - ZA 378 – ZA 273 – ZA 275 (876 m2 + 1/6 des autres parcelles qui correspondent au chemin d'accès)

* Déclaration Préalable :

Rappel : Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que les règles d'urbanisme en vigueur.

Une DP 20D0016 a été déposée par SCI Les Charmilles pour une division en vue de construire - Chemin de la Bessonnière - Parcelle B 1

Ce dépôt vient après annulation d'une précédente DP qui portait sur les parcelles B1-B2-B3. Le projet a été modifié suite à une note de l'Architecte des Bâtiments de France. Monsieur le Maire a rencontré Mr JULLIARD, représentant de la SCI Les Charmilles et a discuté avec le service ADS de Ca3b pour les suites possibles ou opposables. Il serait souhaitable que les maisons se positionnent de manière à ne pas cacher la maison FRILET du chemin de la Bessonnière. Les accès à ces maisons se feront du chemin de la Bessonnière en veillant à la sécurité. Il sera demandé de réduire le nombre d'accès aux habitations. La mairie est en attente d'un rapport sur le comptage de passage de voitures de la part du service des Routes du Conseil Départemental. Il pourrait être demandé au lotisseur d'aménager un trottoir le long du chemin de la Bessonnière pour consolider la sécurité des pétions. Un avis maire a été fait pour cette demande préalable à l'identique de celui fait par Monsieur Pierre DEGEZ lors de la première demande annulée depuis.

* Permis de construire :

Rappel : Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Un PC 20D0003 a été déposé par Mr William FREVILLE pour la construction d'un abri ouvert couvert + clôture + portail - 132 Rue du Chasseral – Parcelle AA 28 – Ca3b a prolongé le délai d'instruction de ce projet pour une demande de pièces supplémentaires.

Un PC 20D0004 a été déposé par Mr Yann VENIERE (Sté Irisolaris) pour la construction d'un hangar agricole pour stockage de matériel avec des panneaux solaires - 570 Rte de Rignat – Parcelles ZH 18 – ZH 19

* Déclaration d'intention d'aliéner :

Rappel : La déclaration d'intention d'aliéner ou « DIA » est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune, ou une collectivité publique) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix)

Une DIA a été déposée par Maître Jean-Michel MATHIEU pour la vente CST VILLEFRANCHE/SCI LES CHARMILLES - Chemin de la Bessonnière - B1 – B2 – B3 – B4

Monsieur le Maire vous demande si vous souhaitez préempter, acheter à hauteur du prix proposé. Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur ce bien.

IV. Travail des commissions :

- Finances et Fiscalité

  Une prochaine rencontre pour travailler sur la trésorerie et surtout un rendez-vous avec les personnels de la DGFIP en juillet prochain.
- Affaires scolaires et périscolaires

  Un conseil d'école s'est déroulé ce mardi 23 juin 2020. Depuis le 22 juin, tous les élèves sont présents sauf un. Il y a environ 15 enfants à la garderie et 40 enfants le midi à la cantine qui viennent avec leur repas froid.
  L'effectif constant de cette année fut de 96 élèves.
  Pour les projets d'école, tous n'ont pas abouti avec le COVID-19, certains seront prolongés sur l'année scolaire 2020/2021. L'école a cependant obtenu par rapport à son projet environnement (arbres, composteur, hôtels à insectes, nichoirs, ...) un écolabel qui sera formalisé par un drapeau et une plaque qui seront à fixer à l'entrée de l'école.
  Les enseignantes ont dressé une liste de travaux à réaliser si possible avant septembre 2020 (voirie, bâtiments, sonnette, ...) La commission bâtiments et Mr Didier MERCIER vont étudier cette liste et voir ce qui pourra être réalisé et dans quel délai.
  Les effectifs pour l'année scolaire 2020/2021 seraient de 82 enfants.
  Mr Yoann VIOLLET souhaiterait que les hôtels à insectes réalisés par les enfants pendant le confinement puissent être mis en valeur comme par exemple dans les massifs de fleurs de la commune.
- Information et communication

Rencontre prévue le lundi 6/07/2020 à 20h en mairie.

- Voirie – Urbanisme

  Rencontre prévue le lundi 29 juin 2020 à 20h en mairie

  - Une rencontre a eu lieu avec la famille FROMENT pour l'assainissement et la voirie pour l'impasse de la Chassière afin d'écouter les parties et de donner les explications aux questionnements. Puis une rencontre sur site avec les mêmes interlocuteurs et aussi Mme NEVERS et Mr DEPIT de la Ca3b.
    Lors de cette rencontre il a été convenu de mettre un seul tabouret pour les 2 parcelles de Mme Laurence FROMENT et un tabouret pour la parcelle de Mme Claire FROMENT. Pour l'assainissement et les eaux pluviales, les travaux devraient débuter vers le 15 septembre 2020.
  - Un planning a été proposé à Monsieur Didier MERCIER afin de noter ce qu'il fait et le temps qu'il y passe.
  - Nettoyage en cours des accotements de la commune par Mr TABOURET et Mr MERCIER

- Bâtiments

  Une réunion est prévue le samedi 26 juin à 9 h avec une visite des différents bâtiments conduite par Monsieur Didier MERCIER.

- Cadre de vie – Associations – Fleurissement

  Rencontre prévue le jeudi 9 juillets 2020 à 19h30 en mairie.
  15 personnes se sont rencontrées autour du fleurissement de Sénissiat et un doodle a été mis en place pour l'arrosage.
  Très différent pour le centre du village ou 2 voir 3 personnes sont venues aider les élus. Comment mobiliser les habitants ? Et surtout d'un projet sur l'autre, d'une année à l'autre ?

- Affouage – Bois – O.N.F – chemins
  - Contact pris avec Ca3b pour la semaine prochaine par rapport à la pelouse aux orchidées à Sénissiat
  - Mail de l'ONF pour une vente gré à gré
  - Toujours souci des têtes de chênes depuis 2 ans.

V. Questions diverses :

✓ Aide Ca3b filière volailles :

Le courrier était mal formulé. La Ca3b remet en avant le passage par le traiteur (RPC) de septembre à décembre 2020, il faudrait favoriser le poulet dans les menus et voir la quantité souhaitée pour finaliser les achats.

✓ Rencontres Mr DEBAT et Mr BIENVENUE :

Ils se présentent tous les deux au poste de président de l'agglo. Ils sont venus individuellement rencontrés Monsieur le Maire et certains élus du Conseil Municipal.

✓ Problème de voisinage :

Ils se multiplient. Le respect de chacun est important. Une note devra être effectuée dans le prochain bulletin municipal.

✓ Sorties Pompiers :

Ils sont intervenus 2 fois :

- Redémarrage d'un feu de broussailles dans la nuit
- Intervention pour un chat coincé dans un arbre

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 23 juillet 2020 à 20h

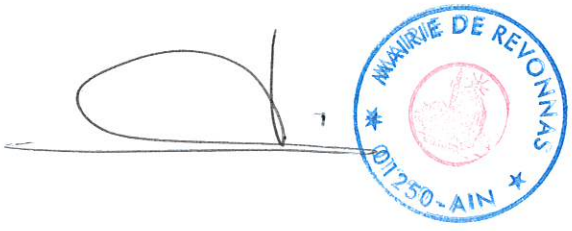

COMMUNE DE REVONNAS

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DU BUDGET PRIMITIF 2020

ANNEXE 1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
ARTICLE	Nature de l'opération	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Budget 2020	ARTICLE	Nature de l'opération	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Budget 2020
011	charges entretien	152 820	110 864,12	159620,00	013	atténuation de charge	0,00	286,00	0,00
012	personnel	181 250	167 707,00	200100,00	70	produits du domaine	54 715,00	65 708,52	20 162,00
65	charges gestion	46 000	33 046,50	47300,00	73	impôts et taxes	344 400,00	347 993,00	348 000,00
66	intérêt des emprunts	47 000	44 939,28	46000,00					
67	charges exception				74	dotations subventions	111 000,00	134 500,73	111 500,00
022	Dépenses imprévues	12000	0,00	0,00	75	loyers autres produits	1 500,00	3600,41	5 400,00
014	Atténuations de proc	14 000	9 668,98	14000,00	77	produits exceptionnel	0,00	1257,56	0,00
dépenses réelles		453 070	**366 225,88**	**467020,00**	*recettes*	*réelles*	**511 615,00**	**553 346,22**	**485 062,00**
					042	*opérations d'ordre*			
023	*Virement à la section*	282356,54		71409,55	*002*	*Excédent de fonction*	**223 811,54**		53 367,55
	TOTAUX	735 426,54	366 225,88	538429,55		**TOTAUX**	735 426,54	553 346,22	**538 429,55**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
ARTICLE	Nature de l'opération	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Budget 2020	ARTICLE	Nature de l'opération	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Budget 2020
001	Déficit d'investissement reporté		136 424,02	57 564,33	001	excédent résultat			
040/041	opérations d'ordre	43 678,33 €	40 725,70		10	dotations fonds et rés	253424,02	243 652,10	376 552,33
20	immobilisations inco	28 000,00	10 189,02	20 000,00	13	subvention d'investiss	800	2 378,33	38 364,00
13	subventions d'investi	0,00	1 578,33	1 600,00					
21	immobilisations corp	205 656,54	50 326,62	137 161,55					
16	Emprunts et dettes a	40 000	38 566,86	40 000,00					
						RECETTES REELLES	254 224,02 €	246 030,43	414 916,33
23	immobilisations en c	201500	66 509,91	230 000,00	*040/041*	*opération d'ordre*	43678,33	40 725,70	0,00
020	Dépenses imprévues	15000		0,00	*021*	*virem section fonct*	282356,54		71 409,55
	TOTAUX	533 834,87 €	344 320,46	486 325,88		**TOTAUX**	580 258,89 €	286 756,13	**486 325,88**

RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

section de fonctionnement excédent 410 931,88 € à remettre en 002 sur budget 2020 ET EN 1068

section d'investissement excédent -57 564,33 €